

Comment l'Essonne améliore le bien-être de ses agents ?

Depuis 2022, le conseil départemental de l'Essonne met en œuvre un « Plan Santé Sécurité et Qualité de Vie au Travail » (PSSQVT) pour améliorer le bien-être de ses 4 300 agents et répondre à leurs besoins en matière de santé et de conditions de travail. Initié en 2021, le PSSQVT repose sur trois axes principaux :

- 1. Santé et sécurité :** Ce premier axe inclut des mesures pour piloter la santé au travail, prévenir les risques psychosociaux et renforcer la chaîne de prévention. Le service de médecine de prévention a été étendu grâce à des conventions avec le CIG, permettant de disposer de deux médecins, deux infirmières, et une psychologue en cas de besoin. La collectivité mène aussi des actions de santé publique, notamment par une convention avec la Ligue contre le cancer pour sensibiliser au dépistage.
- 2. Qualité de vie et bien-être :** Le volet social du PSSQVT permet l'accès aux tickets CESU pour les agents en situation de handicap et encourage le télétravail, autorisé jusqu'à deux jours par semaine et possible à titre exceptionnel selon les besoins. Pour lutter contre la sédentarité, des activités sportives sont accessibles durant la pause déjeuner, avec des installations comme des « vélos-bureaux » et des tabourets dynamiques en salles de réunion, ainsi qu'une application santé pour des conseils pratiques.
- 3. Intégration et maintien en emploi :** Enfin, le conseil départemental soutient les agents confrontés à des problématiques de santé ou de handicap pour favoriser leur maintien dans l'emploi et leur bien-être au travail.

Afin de rester à l'écoute de ses agents, la collectivité a lancé fin 2023 un baromètre social pour mesurer le climat social et détecter les risques psychosociaux. Ce bilan permettra d'ajuster le PSSQVT via des groupes de travail composés d'agents et de managers, et ce suivi sera renouvelé tous les 18 à 24 mois pour garantir que le plan évolue en phase avec les attentes des agents.